

**COMMUNE DE SOLIGNAT**  
**COMPTE RENDU SEANCE DU 19 MAI 2018**

---

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf du mois de mai à 11 h 00 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.  
La séance a été publique.

**Présents** : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, JACOB Chantal, PELISSIER Alain, MALLET Philippe, PASTRE Annie, BARROT Jean-François, DESSAIGNE Marc, FREITAS Manuel et ANGLARET Pascal

**Absents excusés** :

Mme Annie PASTRE a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

**TARIFS DE LOCATION DES APPARTEMENTS COMMUNAUX**

Le Conseil Municipal décide de modifier le calcul des loyers. Celui-ci se fera en fonction du prix du m2 habitable.

Le montant retenu sera de 5 euros le m2 habitable.

Cela sera applicable à compter des loyers du mois de mai 2018.

**COCON 63 - 2**

Après avoir pris connaissance de la synthèse financière cocon63-2 proposée par le Conseil Départemental, le montant restant à la charge de la commune est important.

Il est donc décidé de ne pas donner suite à la proposition du Conseil Départemental (COCON 63-2)

**Question diverse** :

Pas de question diverses

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.**

**Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**La séance est levée à 11 h 45**